



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE LAVELANET (Ariège)

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/041

L'an deux mille vingt deux et le quatorze avril à 16 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme DUROUDIER, 1^{er} Adjoint.

Étaient présents : Monsieur Jérôme DUROUDIER, Madame Cécile PEREIRA, Monsieur Jackie ROY, Madame Fatiha ZERAOULA, Monsieur Erald GAST, Monsieur Franck FAREZ, Monsieur Patrice FAUCONNET, Monsieur Jean-Luc TORRECILLAS, Monsieur Denis BERTONE, Madame Anne-Marie CLERGUE, Madame Pierrette FORGET BARBERA, Madame Christine MARECHAL, Monsieur Raymond MIQUEL, Monsieur Guy PUJOL, Monsieur Corrado RANGHELLA, Monsieur Olivier CANIPEL, Madame Joëlle DANÉY, Madame Marie PHILLIPPON, Madame Pascale DOMECH, Madame Sylvia GUERRERO.

Procurations de vote :

Monsieur Marc SANCHEZ donne procuration à Jackie ROY

Madame Isabelle GRAUPERA donne procuration à Madame Fatiha ZERAOULA

Madame Anne-Marie EYCHENNE donne procuration à Madame Cécile PEREIRA

Madame Chantal BLAZY donne procuration à Monsieur Corrado RANGHELLA

Madame Béatrice BERTRAND donne procuration à Monsieur Jérôme DUROUDIER

Madame Emilie ALLABERT donne procuration à Monsieur Franck FAREZ

Madame Valérie GUARINOS donne procuration à Monsieur Jackie ROY

Monsieur Xavier PINHO-TEIXEIRA donne procuration à Madame Pascale DOMECH

Monsieur Olivier AMANS donne procuration à Madame Sylvia GUERRERO

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Madame Marie PHILLIPPON

Date de convocation : 07 avril 2022

Objet : Cession de parcelles à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes en vue de la construction du Pôle Petite Enfance.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération 2019/018 le conseil municipal avait proposé la cession à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes des parcelles cadastrées section C n°4331 et C n°274 situées rue Jean Baptiste Clauzel, d'une superficie d'environ 2576m².

Toutefois la proposition faite par la commune de Lavelanet de céder à l'Euro symbolique à la CCPO ces terrains n'avait pas été retenue favorablement par l'ancienne gouvernance, alors que le projet de la construction du Pôle Petite Enfance entre dans le cadre de ses compétences optionnelles.

A ce jour la nouvelle assemblée de la Communauté des Communes a retenu la proposition faite par la ville de Lavelanet et accepte d'acquérir les parcelles Section C N°4329, N° 4331, et N°274 situées Rue Jean-Baptiste Clauzel à LAVELANET pour un montant de 1€ comme suit :

- En pleine propriété, un lot composé des désignations provisoires « c » et « k », issues respectivement des parcelles cadastrées section C n°4329(p) et section C n°4331(p), d'une contenance totale de 1745m²;
- En indivision à hauteur de la moitié, un lot composé des désignations provisoires « f », « i » et « d », issues respectivement des parcelles cadastrées section C n°274(p), section C n°4331(p) et section C n°4329(p), d'une contenance totale de 738m²;

A noter qu'une servitude de passage, à pied ou en véhicule, en tout temps, pour les besoins de fonctionnement du Pôle Petite Enfance (livraison, secours, entretien notamment) sera consentie par la Commune de LAVELANET à la CCPO ainsi qu'à toute autre personne morale ou physique autorisée par elle sur la partie provisoirement désignée « j », issue de la parcelle cadastrée section C n°4331(p) d'une contenance de 590m².

Puis Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

Oùï l'exposé de son Président,
le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Adopté à la majorité des suffrages exprimés (29 voix POUR)

- **APPROUVE** la cession à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes comme suit :
 - En pleine propriété, un lot composé des désignations provisoires « c » et « k », issues respectivement des parcelles cadastrées section C n°4329(p) et section C n°4331(p), d'une contenance totale de 1745m²,
 - En indivision à hauteur de la moitié, un lot composé des désignations provisoires « f », « i » et « d », issues respectivement des parcelles cadastrées section C n°274(p), section C n°4331(p) et section C n°4329(p) d'une contenance totale de 738m²,
- **APPROUVE** que ces acquisitions soient réalisées aux conditions et aux principales caractéristiques énoncées ci-dessus pour un montant de 1 €,
- **ACCEPTTE** la servitude de passage, à pied ou en véhicule, en tout temps, pour les besoins de fonctionnement du Pôle Petite Enfance (livraison, secours, entretien notamment) consentie par la Commune de LAVELANET à la Communauté de Communes du Pays d'Olmes, ainsi qu'à toute autre personne morale ou physique autorisée par elle sur la partie provisoirement désignée « j », issue de la parcelle cadastrée section C n°4331(p) d'une contenance de 590m²,
- **APPROUVE** que cette servitude soit consentie aux conditions et principales caractéristiques énoncées ci-dessus sans indemnités,
- **PRÉCISE** que les frais afférents à ces acquisitions et établissement de servitudes, dont les frais de notaires, seront pris en charge par la Communauté de Communes du pays d'Olmes,
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des présentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Ainsi fait et délibéré, à Lavelanet, le jour, mois et an que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Maire
Marc SANCHEZ

